

Propositions du groupe Casino aux parties prenantes de la conciliation

Paris, le 28 juin 2023

Rappel de la structure de l'endettement financier du Groupe

Le Groupe rappelle que, en sus de sa dette opérationnelle et de certaines dettes financières au niveau des sociétés opérationnelles¹, la dette financière est composée, à la date du présent communiqué, des instruments suivants émis par Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance et Quatrim :

Instrument	Montant (en principal)	Maturité
<u>Dettes sécurisées</u>		
Term Loan B	1.425m€	2025
RCF	252m€	2023
	1.799m€	2026
Obligations <i>high yield</i> sécurisées émises par Quatrim SAS	553m€	2024
<i>Total des instruments de dette sécurisée (en principal) : 4.029m€</i>		
<u>Dettes non sécurisées</u>		
Obligations <i>high yield</i> non sécurisées émises par Casino	400m€	2026
	525m€	2027
Obligations EMTN	509m€	2024
	357m€	2025
	450m€	2026
TSSDI	600m€	Perpétuelle
	750m€	Perpétuelle
<i>Total des instruments de dette non sécurisée : 3.591m€</i>		

¹ Notamment (i) découverts et (ii) financements au niveau de Monoprix Holding, Monoprix Exploitation, et Distribution Casino France.

Proposition du Groupe aux parties prenantes de la conciliation

Dans le prolongement de son communiqué du 26 juin 2023, Casino a communiqué ce jour aux parties prenantes de la conciliation qu'il lui apparaît nécessaire de convertir en capital (i) la totalité des instruments de dette non sécurisée visés ci-dessus et (ii) entre 1 milliard et 1,5 milliard d'euros de dette sécurisée (i.e. RCF et *Term Loan B*), et ce afin d'avoir une structure de dette compatible avec la génération de trésorerie prévue par le plan d'affaires 2023-2025.

Les obligations sécurisées émises par Quatrim feraient l'objet d'un rééchelonnement et d'un remboursement au moyen des produits de cession des actifs immobiliers sécurisant ces obligations.

Ces montants ont été déterminés sur la base des éléments financiers clés prospectifs transmis aux parties prenantes de la conciliation¹ et supposent le maintien des financements opérationnels du Groupe. A cette fin, il serait proposé aux créanciers sécurisés du Groupe (c'est-à-dire les créanciers au titre du RCF et du *Term Loan B*) de fournir lesdits financements opérationnels pour un montant et une période d'engagement à déterminer. La participation aux financements opérationnels ouvrirait le droit aux créanciers concernés de participer à la nouvelle dette réinstallée du Groupe.

Sur la base de cette proposition, le Groupe vise un ratio de levier net (c'est-à-dire dette nette / EBITDA) de l'ordre de 1,0x à horizon 2025.

Cette vision de Casino des montants de conversion de dette en capital sera discutée avec les potentiels apporteurs de fonds propres ainsi qu'avec les créanciers financiers du Groupe de sorte que la proposition de restructuration finale pourra différer de cette vision.

Quel que soit le plan de restructuration final, les actionnaires de Casino seront massivement dilués et Rallye perdra le contrôle de Casino

Calendrier et appréciation des offres

Au regard de ce qui précède, et afin de parvenir à un accord de principe avec les principaux créanciers sur la restructuration de la dette financière du Groupe d'ici la fin du mois de juillet 2023, Casino et les conciliateurs ont sollicité des parties prenantes de la conciliation la remise d'offres d'apport en fonds propres au plus tard le 3 juillet 2023 en vue de finaliser un accord de principe sur les termes de la restructuration financière d'ici le 27 juillet. Pour rappel, le Groupe estime que cet accord devra comprendre un apport en fonds propres pour un montant d'au moins 900 millions d'euros afin de permettre la mise en œuvre du plan d'affaires 2023-2025 dans des conditions de liquidité adéquates. Il est précisé que les passifs fiscaux et sociaux et les intérêts des dettes sécurisés décalés en 2023 feraient l'objet d'un paiement lors la mise en œuvre du plan de restructuration.

¹ Cf. présentation mise en ligne le 26 juin 2023 sur le site de la société.

Les offres reçues seront examinées par le Groupe au regard, notamment, des critères suivants :

- La pérennité du Groupe et sa viabilité sur le long terme ;
- L'intégrité des activités du Groupe en France ;
- La préservation des emplois au sein du Groupe et chez les partenaires du Groupe ;
- La rapidité et la certitude d'exécution de la proposition de restructuration ; et
- La compatibilité de la structure de bilan cible avec la génération de cash flow anticipée afin de permettre la bonne exécution du plan d'affaires et le remboursement des passifs financiers restructurés.

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Christopher WELTON – Tél : +33 (0)1 53 65 64 17

cwelton.exterieur@groupe-casino.fr

ou

+33 (0)1 53 65 24 17

IR_Casino@groupe-casino.fr

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Stéphanie Abadie - sabadie@groupe-casino.fr - +33 (0)6 26 27 37 05

ou

+33(0)1 53 65 24 78 - directiondelacomunication@groupe-casino.fr

Agence IMAGE 7

Karine Allouis – Tel : +33(0)1 53 70 74 84 - kallouis@image7.fr

Laurent Poinot – Tel : + 33(0)6 80 11 73 52 - lpoinot@image7.fr